

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2018

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1237)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 819

présenté par
Mme Dubost et M. Lescure

ARTICLE 57

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« septième »

le mot :

« sixième ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique avec le II de l'article 20 du présent projet de loi.